

Canada

Province de Québec

Comté de Gatineau

Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance de conseil de la Municipalité de Denholm, tenue le 11 juillet 2023 à 19h à la salle communautaire au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Guindon,	Maire
Monsieur Richard Poirier, Conseiller	poste n° 1
Madame Marie Gagnon, Conseillère	poste n° 2
Monsieur Zakary Armstrong, Conseiller	poste n° 3
Madame Pascale-Sophie Bélanger, Conseillère	poste n° 5

Sont absents:

Monsieur Paul Brouillard, Conseiller	poste n° 4
Madame Paulette Lemieux, Conseillère	poste n° 6

Aussi présente :

Madame Sara Turpin, occupant le poste de Secrétaire d'assemblée.

Informations du Maire

1. Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Législation, Greffe & Conseil

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023
- 2.2 Adoption des prélèvements, des comptes payés et à payer au 30 juin 2023
- 2.3 Adoption de l'état des revenus et dépenses, du journal des salaires et du bilan au 30 juin 2023
- 2.4 Adoption de la Politique d'utilisation des technologies d'information
- 2.5 Demande d'accès de gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA)

3. Finances, Administration et Ressources humaines

- 3.1 Embauche travaux publics
- 3.2 Vente pour taxes
- 3.3 Mandat à représentant- Vente pour taxes

4. Transports, Travaux publics & Télécommunications

- 4.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture

- 5.1 Fondation Santé Gatineau
- 5.2 Bingo entraide
- 5.3 Demande aide-résidents du Lac Épinette

6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique

- 6.1 Renouvellement- adhésion municipale au pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais (PERO) 2023

7. Sécurité Incendies et Sécurité civile

7.1 Embauche pompier volontaire

8. Hygiène du milieu & Environnement

9. Divers et Correspondance

10. Varia

11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL

MD AR23-07-076

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, monsieur Gaétan Guindon, constate qu'il y a quorum et que 6 personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h03

MD AR23-07-077

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-07-078

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 et qu'aucune modification n'est apportée;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Pascale-Sophie Bélanger
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-07-079

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 30 juin 2023;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Pascale-Sophie Bélanger
Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 219 217.15\$, des prélèvements de 96 025.97\$, les comptes à payer de 16 042.92\$ ainsi que les salaires

nets payés de 56 897.67\$ en date du 30 juin 2023 pour les chèques n^{os} 4048 à 4109, les prélèvements n^{os} 755 à 771 et les salaires nets du mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-07-080

ADOPTION DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES, DU BILAN, DU JOURNAL DES SALAIRES ET DES RAPPORTS COMPARATIFS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du journal des salaires, du rapport des revenus et dépenses, du bilan et des rapports comparatifs au 30 juin 2023;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong

Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU d'adopter le journal des salaires, le rapport des revenus et dépenses, les rapports comparatifs et le bilan au 30 juin 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR23-07-081

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES D'INFORMATION

ATTENDU QUE la politique vise à fournir un cadre de référence déterminant les conditions d'utilisation des technologies de l'information et préciser les usages auxquels elles sont destinées;

ATTENDU QUE toute activité liée aux technologies de l'information doit se faire conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnel (L.R.Q., C.A-2.1);

ATTENDU QUE la directrice générale trésorière-greffière intérimaire, madame Sara Turpin, a soumis un projet de Politique au Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Zakary Armstrong

Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU d'adopter la Politique d'utilisation des technologies d'information; tel que présentée par madame Sara Turpin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

MD-AR23-07-082

DEMANDE D'ACCÈS DE GESTION DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ARCHIVES (GALA)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1) tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relatives aux documents destinés être conservés de manière permanente;

Juillet 2023 Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Denholm

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm n'a pas de règlement de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Pascale-Sophie Bélanger
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU d'autoriser Madame Sara Turpin à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

ADMINISTRATION, FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

MD AR23-07-083

EMBAUCHE PROBATOIRE TRAVAUX PUBLICS – SYLVIE BRISEBOIS

CONSIDÉRANT les besoins de journalier, opérateur et chauffeur au sein de l'équipe des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que le contremaitre des travaux publics, monsieur Yves Binette ordonne et statue de procéder à l'embauche probatoire de madame Sylvie Brisebois à titre journalière, opératrice et conductrice au salaire horaire 26.10\$;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche temporaire de madame Sylvie Brisebois à titre journalière, opératrice et conductrice pour une période probatoire de douze (12) mois à compter du 19 juin 2023 à raison de 40 heures par semaine à un salaire horaire de 26.10\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-07-084

VENTE POUR TAXES 2023

ATTENDU QUE la directrice générale greffière-trésorière intérimaire a soumis au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 3 novembre 2023, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Marie Gagnon
Appuyé par Pascale-Sophie Bélanger

ET RÉSOLU QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale greffière-trésorière intérimaire prenne les procédures requises aux fins de

faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR23-07-085

MANDAT À REPRÉSENTANT POUR AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET OU LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE À ENCHÉRIR POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU que la municipalité de Denholm peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro MD AR23-07-084;

ATTENDU que ce conseil croit opportun d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphane Hamel et/ou la directrice générale greffière-trésorière intérimaire, madame Sara Turpin à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Richard Poirier

Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier et/ou la directrice générale adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 3 novembre 2023 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

VOIRIE

MD-AR23-07-086

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER N° JFL78847

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Denholm a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Denholm a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong

Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et trésorière-greffière intérimaire, madame Sara Turpin est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

VIE SOCIALE, SANTÉ, LOISIRS ET CULTURE

MD-AR23-07-087

FONDATION SANTÉ GATINEAU

ATTENDU QUE la 3^{ème} édition de famille en fête au profit de la Fondation Santé Gatineau aura lieu samedi le 12 août 2023;

ATTENDU QUE les fonds recueillis lors de cet événement permettent de contribuer à la Fondation Santé Gatineau;

ATTENDU QUE ce Conseil est en accord avec l'importance que la Municipalité de Denholm participe à cette levée de fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Richard Poirier
Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise cette demande de financement de 250\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Note au procès-verbal

Monsieur Richard Poirier se retire de la salle du conseil

MD-AR23-07-088

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BINGO ENTRAIDE

ATTENDU QUE le Bingo Entraide sollicite la Municipalité de Denholm pour une aide financière pour venir en aide à environ vingt-cinq (25) enfants dans le besoin qui fréquentent les écoles primaires de Poltimore, Notre-Dame-de-la-Salette et Val-des-Monts afin de leur acheter bottes et manteaux d'hiver;

ATTENDU QUE les professeurs soumettent une liste d'enfants dans le besoin à monsieur Richard Poirier;

ATTENDU QUE monsieur Richard Poirier s'occupe de procurer les bottes et manteaux pour les enfants;

ATTENDU QUE des enfants de Denholm font partis des enfants dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyé par Pascale-Sophie Bélanger

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une aide financière de mille dollars (1 000 \$) à Bingo Entraide, représenté par monsieur Richard Poirier afin d'équiper les enfants dans le besoin de bottes et manteaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté et Monsieur Richard Poirier s'ayant retiré

Note au procès-verbal

Monsieur Richard Poirier reprend son siège

MD AR23-07-089

DEMANDE DE FINANCEMENT – LAC ÉPINETTE

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Lac Épinette a fait une demande de financement pour la surveillance de la qualité de l'eau du Lac Épinette;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Richard Poirier
Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Denholm autorise une aide financière à l'Association du Lac Épinette de 150 \$ pour la surveillance de la qualité de l'eau du Lac Épinette.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MD AR23-07-090

RENOUVELLEMENT – ADHÉSION MUNICIPALE AU PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME OUTAOUAIS – ADHÉSION 2023 (PERO)

ATTENDU QUE le Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais (PERO) est un atout pour le support au développement de ce secteur d'activités, secteur prometteur et s'inscrit dans les projets de diversification économique de notre région;

ATTENDU QUE le PERO désire s'associer avec la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et les dix-sept (17) municipalités de son territoire pour les accompagner dans la mise sur pied, la coordination et l'encadrement de projets de développements;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Pascale-Sophie Bélanger
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm approuve le renouvellement de son adhésion, au Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais (PERO), au coût de deux cents (200 \$), plus les taxes applicables pour l'année 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

SÉCURITÉ INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Note au procès-verbal

Le Maire informe les membres du conseil du rapport sur les activités du mois de juin 2023 du Service incendies.

MA-AR23-07-091

EMBAUCHE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT les besoins de pompier au sein du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie intérimaire Monsieur Martin Lafrenière, d'embaucher Monsieur Jonathan Desjardins;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Richard Poirier
Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de monsieur Jonathan Desjardins à titre de pompier sur appel au salaire horaire de 17.00 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

DIVERS ET CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal Le Maire informe les conseillers que la prochaine réunion ordinaire de conseil sera le mardi le 8 août 2023 à la salle municipale à 19h.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal Une période de question a eu lieu.

MD AR23-07-092

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h44

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Je soussigné, Gaétan Guindon, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Et j'ai signé ce 11^e jour de juillet 2023

Gaétan Guindon, Maire
Municipalité de Denholm

Je soussigné, Sara Turpin, Directrice générale, trésorière et greffière intérimaire de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 11^e jour de juillet 2023

Sara Turpin, Directrice générale, greffière-trésorière
intérimaire
Municipalité de Denholm